PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 3 juin 2014, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

ÉTAIENT aussi présents : Monsieur le conseiller Gaétan Thibault, madame la conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les conseiller Claude Bergeron et Jules Dagenais et madame la conseillère Mireille Brazeau.

ÉTAIENT également présents : Messieurs Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, des Communications, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, et Charles Ethier, directeur du service de Sécurité incendie.

ÉTAIT absent : Monsieur le conseiller Roland Tremblay (absence motivée).

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 30 mai 2014

Monsieur le Maire,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 56 du règlement portant le numéro 579-05, avis vous est donné par la présente, qu'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par le soussigné, Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint de la Municipalité, pour être tenue le mardi 3 juin 2014, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, et que les sujets suivants seront déposés, à savoir :

I. MINUTE DE SILENCE ET OUVERTURE DE LA SESSION

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. RÉSOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la session spéciale du Conseil municipal du 3 juin 2014.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Pour accorder une dérogation mineure aux fins de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal – Madame Isabelle Gaudreault et monsieur Rock Sincennes – 2614, route Principale.

2. Pour accepter la levée de la session spéciale du Conseil municipal du 3 juin 2014.

Le Directeur des Ressources humaines,
des Communications, Secrétaire-trésorier
adjoint et Directeur général adjoint,

Julien Croteau

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

14-06-192 **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2014**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

A.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :** Pour accorder une dérogation mineure aux fins de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal – Madame Isabelle Gaudreault et monsieur Rock Sincennes – 2614, route Principale.

NOTE : Aucune question n'a été posée relativement à l'assemblée publique de consultation.

14-06-193 **POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2014**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Julien Croteau
Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint

Jacques Laurin
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 3 juin 2014, 20 h 03, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

ÉTAIENT aussi présents : Monsieur le conseiller Gaétan Thibault, madame la conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les conseiller Claude Bergeron et Jules Dagenais et madame la conseillère Mireille Brazeau.

ÉTAIENT également présents : Messieurs Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, des Communications, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, et Charles Ethier, directeur du service de Sécurité incendie.

ÉTAIT absent : Monsieur le conseiller Roland Tremblay (absence motivée).

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

14-06-194 **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2014**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

En ajoutant l'item 8.2 :

- ✓ Pour accepter la démission de monsieur Daniel Dubois – Contremaître de l'arrondissement Sud au service des Travaux publics – À compter du 7 juin 2014.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-195 **POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 20 MAI 2014**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la session régulière du 20 mai 2014, tenue à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-196 **POUR ACCEPTER LE RÉPERTOIRE DES ENSEIGNES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – 26 MAI 2014**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 18 février 2014, la résolution portant le numéro 14-02-067, aux fins d'accepter le répertoire des enseignes – Service des Travaux publics en date du 5 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics a procédé à certaines modifications/installations en date du 26 mai 2014.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAIS

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, le répertoire des enseignes de la Municipalité de Val-des-Monts, préparé par ledit Service en date du 26 mai 2014.

- ✓ Autorise le service des Travaux publics à effectuer, au fur et à mesure des besoins, les modifications requises, lesquelles seront soumises au Conseil municipal pour adoption et copie envoyée au service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi qu'au service de la Cour municipale de ladite MRC.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-197 **POUR AMENDER LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 14-04-117 – PRÉPARATION D'ACTES NOTARIÉS – OBTENTION DE SERVITUDES RÉELLES ET PERPÉTUELLES – PARTIE DES LOTS PORTANT LES NUMÉROS 1 933 237 ET 1 933 296 AU CADASTRE DU QUÉBEC – CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LA ROUTE DU CARREFOUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 1er avril 2014, la résolution portant le numéro 14-04-117 aux fins de mandater Maître Paul Pichette, notaire, pour la préparation d'actes notariés pour l'obtention de servitudes réelles et perpétuelles permettant la construction de trottoirs sur une partie du lot portant le numéro 1 933 237 au cadastre du Québec, propriété de monsieur Alexandre Bournival, et sur une partie du lot portant le numéro 1 933 296 au cadastre du Québec, propriété de madame Joanne Fleury;

CONSIDÉRANT QUE suivant une description technique préparée par monsieur Gilles Morneau, arpenteur-géomètre au ministère des Transports du Québec, datée du 1er mai 2014 et portant le numéro 1716 de ses minutes, il y a lieu de modifier la superficie de la propriété de monsieur Alexandre Bournival, portant le numéro de lot 1 933 237 au cadastre du Québec, de 33 mètres carrés tel qu'indiqué au plan préparé par la firme Aecom, portant le numéro EE-8906-154-08-1642, pour y indiquer une superficie de 32,9 mètres carrés, le tout aux fins de permettre la construction de trottoirs sur la route du Carrefour;

CONSIDÉRANT QUE suivant une description technique préparée par monsieur Gilles Morneau, arpenteur-géomètre au ministère des Transports du Québec, datée du 1er mai 2014 et portant le numéro 1716 de ses minutes, il y a lieu de modifier la superficie de la propriété de madame Joanne Fleury, portant le numéro de lot 1 933 296 au cadastre du Québec, de 96 mètres carrés tel qu'indiqué au plan préparé par la firme Aecom, portant le numéro EE-8906-154-08-1642, pour y indiquer une superficie de 53,6 mètres carrés et d'ajouter le lot portant le numéro 1 933 295 au cadastre du Québec pour une superficie de 70,4 mètres carrés, totalisant une superficie de 124 mètres carrés, le tout aux fins de permettre la construction de trottoirs sur la route du Carrefour;

14-06-197 **PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT**
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale :

- ✓ Amende la résolution portant le numéro 14-04-117 aux fins de modifier, suivant une description technique préparée par monsieur Gilles Morneau, arpenteur-géomètre au ministère des Transports du Québec, datée du 1er mai 2014 et portant le numéro 1716 de ses minutes, la superficie de la propriété de monsieur Alexandre Bournival portant le numéro de lot 1 933 237 au cadastre du Québec de 33 mètres carrés tel qu'indiqué au plan préparé par la firme Aecom, portant le numéro EE-8906-154-08-1642, pour y indiquer une superficie de 32,9 mètres carrés, le tout aux fins de permettre la construction de trottoirs sur la route du Carrefour.

- ✓ Amende la résolution portant le numéro 14-04-117 aux fins de modifier, suivant une description technique préparée par monsieur Gilles Morneau, arpenteur-géomètre au ministère des Transports du Québec, datée du 1er mai 2014 et portant le numéro 1716 de ses minutes, la superficie de la propriété de madame Joanne Fleury portant le numéro de lot 1 933 296 au cadastre du Québec de 96 mètres carrés tel qu'indiqué au plan préparé par la firme Aecom, portant le numéro EE-8906-154-08-1642, pour y indiquer une superficie de 53,6 mètres carrés et d'ajouter le lot portant le numéro 1 933 295 au cadastre du Québec pour une superficie de 70,4 mètres carrés, totalisant une superficie de 124 mètres carrés, le tout aux fins de permettre la construction de trottoirs sur la route du Carrefour.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-198 **POUR ACCEPTER LE CERTIFICAT DE FIN DES TRAVAUX – RÉNOVATION DU SOUS-SOL – ÉDIFICE CURÉ-AMÉDÉE ALLARD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 février 2014, la résolution portant le numéro 14-02-048 aux fins d'accepter la soumission en provenance de la compagnie DMJ 6739741 Canada inc. et décréter une dépense au montant de 139 800 $ aux fins d'effectuer les travaux de rénovation concernant la rénovation du sous-sol de l'édifice Curé-Amédée Allard, le tout suivant l'analyse des soumissions reçues lors de l'appel d'offres public portant le numéro 13-11-20-042;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 18 mars 2014, la résolution portant le numéro 14-03-101 aux fins d'autoriser des travaux supplémentaires et décréter une dépense au montant de 26 315,39 $ pour ladite rénovation du sous-sol de l'édifice Curé-Amédée Allard;

CONSIDÉRANT QUE suivant la fin des travaux, monsieur Mathieu Lapalme, de la firme Lapalme Rhéault, architectes et associés, a procédé à l'inspection finale des travaux et indique, dans un certificat de fin des travaux faisant partie des présentes, qu'à sa connaissance les travaux décrits dans les documents contractuels ont été exécutés par la compagnie Gestion DMJ 6739741 Canada inc. et qu'il a constaté la fin des travaux.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE

14-06-198 PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte le certificat de fin des travaux déposé par monsieur Mathieu Lapalme, de la firme Lapalme Rhéault, architectes et associés, qui indique que les travaux décrits dans les documents contractuels pour la rénovation du sous-sol de l'édifice Curé-Amédée Allard ont été exécutés par la compagnie Gestion DMJ 6739741 Canada inc., et qu'il a constaté la fin des travaux.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-199 **POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS RPGL (SENCRL) – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 28 491,26 $**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2012, la résolution portant le numéro 12-12-386, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL (SENC), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, à titre de conseillers juridiques pour ladite Municipalité, et ce, pour les années 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL, a fait parvenir au bureau de la Direction générale des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf : Lavigne, S. et Carrière, C. (66, chemin Létourneau) V/Réf : 8293-315	306,00 $	8,00 $	15,70 $	31,33 $	361,03 $
N/Réf. : Expropriation – Résolution no 10-08-251 (62, route du Carrefour) V/Réf. : 8293-349	70,00 $	18,10 $	4,41 $	8,79 $	101,30 $
N/Réf. : Ressources humaines V/Réf. : 8293-369	280,00 $	36,75 $	15,84 $	31,60 $	364,19 $
N/Réf : Avon, G. et Paragon Personnel (chemin des Artisans) V/Réf : 8293-380	1 672,50 $	50,20 $	86,14 $	171,84 $	1 980,68 $
N/Réf : Ippersiel, Gestion inc. (411, montée Beauchamps) V/Réf : 8293-397	3 387,00 $	41,65 $	171,43 $	342,00 $	3 942,08 $
N/Réf : Philippe, M. J. (1397, route du Carrefour) V/Réf : 8293-398	62,50 $	3,20 $	3,29 $	6,55 $	75,54 $
N/Réf : Desormeaux, C. et Bastien, J. (2, chemin du Harfang-des-Neiges) V/Réf : 8293-399	56,00 $	1,40 $	2,87 $	5,73 $	66,00 $
N/Réf. : Bourgeois, P. (49, chemin Saint-Joseph) V/Réf. : 8293-406	815,00 $	12,90 $	41,40 $	82,58 $	951,88 $
N/Réf. : Barrage des Pères (Katimavik) V/Réf. : 8293-407	140,00 $	---	7,00 $	13,97 $	160,97 $
N/Réf : Gagnon, F. et Côté, Y. (25, chemin de l'Orme) V/Réf : 8293-408	1 837,50 $	7,10 $	92,09 $	183,70 $	2 120,39 $
N/Réf : Ressources humaines V/Réf : 8293-412	574,00 $	0,70 $	28,74 $	57,33 $	660,77 $

14-06-199

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : Ressources humaines V/Réf. : 8293-425	210,00 $	1,30 $	10,57 $	21,08 $	242,95 $
N/Réf. : Lavoie, J.-A. et Gareau, É. (4, chemin de La Rochelle) V/Réf. : 8293-430	843,00 $	15,60 $	42,93 $	85,65 $	987,18 $
N/Réf : Soucy, C. (2209, route du Carrefour) V/Réf : 8293-432	500,00 $	10,70 $	25,54 $	50,95 $	587,19 $
N/Réf : Larose, M. et Waters, L. (19, chemin de la Bourgade) V/Réf : 8293-433	187,50 $	77,75 $	13,27 $	26,46 $	304,98 $
N/Réf : Invest. Descôteaux, J. (40, chemin Watson) V/Réf : 8293-435	405,50 $	8,30 $	20,70 $	41,28 $	475,78 $
N/Réf : Marenger B. et als (121, route du Carrefour) V/Réf : 8293-437	350,00 $	6,00 $	17,80 $	35,51 $	409,31 $
N/Réf : Fédération des lacs de Val-des-Monts V/Réf : 8293-440	700,00 $	5,60 $	35,28 $	70,38 $	811,26 $
N/Réf. : Ressources humaines V/Réf. : 8293-442	140,00 $	3,60 $	7,18 $	14,33 $	165,11 $
N/Réf : Éthier, D. et Cyr, J. (90, chemin Saint-Antoine) V/Réf : 8293-443	241,50 $	6,80 $	12,42 $	24,77 $	285,49 $
N/Réf : Martin, J.-P. (1397, route du Carrefour) V/Réf : 8293-444	367,50 $	8,10 $	18,79 $	37,47 $	431,86 $
N/Réf : Villeneuve, G. (420, chemin Blackburn) V/Réf : 8293-445	125,00 $	163,05 $	11,69 $	23,32 $	323,06 $
N/Réf : Morissette, J.-P. (55-59, chemin des Jaseurs et 779, chemin Blackburn) V/Réf : 8293-446	187,50 $	167,65 $	15,05 $	30,01 $	400,21 $
N/Réf : Veilleux, A. et Stanfield, J. (50, chemin Katimavik) V/Réf : 8293-447	125,00 $	225,70 $	14,62 $	29,17 $	394,49 $
N/Réf : Lavigne, L. (6, rue Vanessa) V/Réf : 8293-448	306,00 $	13,35 $	15,87 $	31,66 $	366,88 $
N/Réf : Laberge, C. (8, chemin Kennedy) V/Réf : 8293-449	306,00 $	15,35 $	15,97 $	31,86 $	369,18 $
N/Réf : Kelly, S. (42, chemin Coldwell) V/Réf : 8293-450	306,00 $	20,15 $	16,16 $	32,24 $	374,55 $
N/Réf : Aubin, S. (735, chemin du 6e-Rang) V/Réf : 8293-451	306,00 $	15,95 $	16,00 $	31,92 $	369,87 $
N/Réf : Jones, G. E. S. (387, chemin de la Montagne) V/Réf : 8293-452	306,00 $	18,25 $	16,01 $	31,95 $	372,21 $
N/Réf : Gélinas, M. (118, chemin H.-Séguin) V/Réf : 8293-453	306,00 $	17,15 $	15,96 $	31,84 $	370,95 $
N/Réf : Marchand, P. (20, chemin de la Symphonie) V/Réf : 8293-454	306,00 $	12,95 $	15,85 $	31,62 $	366,42 $
N/Réf : Kaminsski, A. (47, chemin du Verdier) V/Réf : 8293-455	306,00 $	16,65 $	15,93 $	31,79 $	370,37 $
N/Réf : Ouellet, C. (18, chemin Beaudin) V/Réf : 8293-456	306,00 $	16,05 $	16,00 $	31,93 $	369,98 $
N/Réf : Bourque, P. (43, chemin de la Culbute) V/Réf : 8293-457	306,00 $	27,30 $	16,57 $	33,05 $	382,92 $

14-06-199

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf : Gratton, M. (16, montée des Chevaliers) V/Réf : 8293-458	306,00 $	15,95 $	15,95 $	31,82 $	369,72 $
N/Réf : Charbonneau, G. (33, chemin Saint-Pierre) V/Réf : 8293-459	320,00 $	6,80 $	16,19 $	32,30 $	375,29 $
N/Réf : Chrusciel, T. (5, chemin McDonald) V/Réf : 8293-460	306,00 $	16,65 $	15,98 $	31,89 $	370,52 $
N/Réf : St-Louis, R. et Robinette, C. (8, rue Périneault) V/Réf : 8293-461	306,00 $	14,15 $	15,91 $	31,74 $	367,80 $
N/Réf : Benoît, J. (15, chemin Champlain) V/Réf : 8293-462	446,00 $	15,65 $	22,93 $	45,75 $	530,33 $
N/Réf : Young, S. et Audet, É. (303, chemin du Lac-du-Marbre) V/Réf : 8293-463	306,00 $	15,85 $	15,94 $	31,81 $	369,60 $
N/Réf : Jung, R. G. et Henderson, S. J. (80, chemin du Lac-Gilmour) V/Réf : 8293-464	306,00 $	13,55 $	15,88 $	31,68 $	367,11 $
N/Réf : Dupuis, Y. (42, rue de l'Arche) V/Réf : 8293-465	306,00 $	16,15 $	16,01 $	31,94 $	370,10 $
N/Réf : Roy, M. (73, chemin Lafrenière) V/Réf : 8293-466	306,00 $	13,45 $	15,87 $	31,67 $	366,99 $
N/Réf : Lafontaine, M. et Philion, J. (20, chemin du Village) V/Réf : 8293-467	306,00 $	17,05 $	16,05 $	32,03 $	371,13 $
N/Réf : Levasseur – Lasalle – c – Villeneuve et M^{e} Fréchette – c – Laurin, P. et Val-des-Monts V/Réf : 8293-470	1 354,00 $	10,10 $	68,21 $	136,07 $	1 568,38 $
N/Réf. : Ressources humaines V/Réf. : 8293-471	70,00 $	---	3,50 $	6,98 $	80,48 $
N/Réf : Charette, N. et Sanscartier, E. (17, chemin de l'École) V/Réf : 8293-472	488,50 $	109,40 $	29,90 $	59,64 $	687,44 $
N/Réf : Cardinal – Desmarais (1885, 1887, 1889 et 1891, route du Carrefour) V/Réf : 8293-475	56,00 $	81,05 $	6,15 $	12,28 $	155,48 $
N/Réf : Ressources humaines V/Réf : 8293-477	350,00 $	---	17,50 $	34,91 $	402,41 $
N/Réf : Acquisition parcelle de terrain (687, chemin Fogarty) V/Réf : 8293-478	210,00 $	---	10,50 $	20,95 $	241,45 $
N/Réf. : Ressources humaines V/Réf. : 8293-479	630,00 $	---	31,50 $	62,84 $	724,34 $
N/Réf : McGarry, R. (3, rue des Lilas) V/Réf : 12421-001	140,00 $	256,30 $	19,82 $	39,54 $	455,66 $
TOTAUX	23 155,50 $	1 655,40 $	1 228,86 $	2 451,50 $	28 491,26 $

14-06-199 **PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAIS

PAR CES MOTIFS, ce Conseil décrète, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 28 491,26 $ et autorise le bureau de la Direction générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL (SENCRL).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Postes budgétaires	**Montants**	**Descriptions**
02-160-00-412	3 481,32 $	Frais juridiques – Administration
02-190-00-412	3 462,06 $	Frais juridiques – Administration
02-610-00-412	18 561,69 $	Frais juridiques – Urbanisme
02-701-20-412	217,79 $	Frais juridiques – Loisirs
54-134-91-000	1 228,86 $	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	1 539,54 $	TVQ à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-200 **POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 14-005 – COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS – COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 356 924,08 $ – COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 761 105,64 $ – SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS 260 296,51 $**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2009, la résolution portant le numéro 09-07-193, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 658-09, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 625-07, décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, à la Secrétaire-trésorière, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 du règlement portant le numéro 658-09 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégataires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 du règlement portant le numéro 658-09 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois de mai 2014, portant le numéro 14-005, totalisant une somme de 1 378 326,23 $ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité, lequel rapport fait partie des présentes et les salaires :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie no 18	**44 011,93 $**
Paie no 19	**56 773,24 $**
Paie no 20	**55 104,45 $**
Paie no 21	**58 440,55 $**
Paie no 22	**45 966,34 $**
Total	**260 296,51 $**

- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 1 118 029,72 $.
- ✓ Le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois de mai 2014, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 1 118 029,72 $.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-201 **POUR AUTORISER LES PAIEMENTS MENSUELS – CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE SSQ – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE MENSUELLE AU MONTANT DE 19 536 $ « TAXES EN SUS » DU 1ER JUIN 2014 AU 31 MARS 2015 ET DE 21 120 $ « TAXES EN SUS » DU 1ER AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 mars 2014, la résolution portant le numéro 14-03-083, aux fins d'adhérer au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour obtenir auprès du Groupe Mallette Actuaires inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour ses employés, de mandater l'UMQ pour le lancement d'un appel d'offres public pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés, de même que pour son renouvellement et de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a adopté, lors d'une session régulière de son comité exécutif, tenue le 2 avril 2014, la résolution portant le numéro CE-2014-04-09, aux fins d'octroyer le contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité de Val-des-Monts à la firme SSQ, Société d'assurance-vie, inc.;

CONSIDÉRANT QUE la firme SSQ, Société d'assurance-vie, inc. a fait connaître ses prix pour le contrat, à savoir :

			SSQ, Société d'assurance-vie, inc.			
			1er juin 2014 au 31 mars 2015		1er avril 2015 au 31 mars 2016	
Garanties		**Volume**	**Taux**	**Primes**	**Taux**	**Primes**
Vie temporaire salarié		3 483 500	0,25 $	871,00 $	0,25 $	871,00 $
Personne à charge		48	1,39 $	67,00 $	1,39 $	67,00 $
Décès et mutilation accidentelle (DMA)		3 483 500	0,04 $	139,00 $	0,04 $	139,00 $
Invalidité de longue durée (ILD)		213 349	2,70 $	5 760,00 $	2,70 $	5 760,00 $
Invalidité de courte durée (ICD)		47 534	1,13 $	5 371,00 $	1,24 $	5 894,00 $
Programme d'aide aux employés (PAE)		60	4,31 $	259,00 $	4,31 $	259,00 $
Soins de santé - Médicaments	Individuel	13	69,78 $	907,00 $	80,25 $	1 043,00 $
	Familial	24	216,01 $	2 592,00 $	248,41 $	2 981,00 $
	Couple	12	135,96 $	272,00 $	156,35 $	313,00 $
	Mono	2	137,42 $	3 298,00 $	158,03 $	3 793,00 $
TOTAL Garanties mutualisées				6 837,00 $		6 837,00 $
TOTAL Garanties reliées à l'expérience				12 699,00 $		14 283,00 $
TOTAL Garanties avant taxes				19 536,00 $		21 120,00 $

14-06-201 **PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAIS**
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Autorise les paiements mensuels du contrat d'assurance collective avec la firme SSQ, Société d'assurance-vie, inc., sise au 2525, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4H6, et ce, pour la période du 1er juin 2014 au 31 mars 2016, aux taux ci-haut mentionnés.

- ✓ Décrète une dépense mensuelle au montant de 19 536 $ « taxes en sus » pour la période du 1er juin 2014 au 31 mars 2015 et de 21 120 $ « taxes en sus » pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Les fonds à cette fin seront prix à même les disponibilités budgétaires des années 2014, 2015 et 2016.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-202 **POUR ADJUGER UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO 533-04 « ACQUISITION DE L'ARÉNA COMMUNAUTAIRE » – FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS D'AMÉLIORATION LOCALE PORTANT LES NUMÉROS 702-11 ET 718-12 « RÉFECTION DES CHEMINS DU RUBIS ET DU SAPHIR AUX FINS DE PROCÉDER À LEUR MUNICIPALISATION » – FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS PORTANT LES NUMÉROS 724-12 ET 735-13 « TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉFECTION SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS »**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts portant les numéros 533-04, 702-11, 718-12, 724-12 et 735-13, la Municipalité de Val-des-Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 juin 2014, au montant de 5 653 000 $;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Val-des-Monts a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,51900	286 000 $	1,30 %	2015	2,54155 %
		293 000 $	1,50 %	2016	
		300 000 $	1,70 %	2017	
		307 000 $	2,00 %	2018	
		4 467 000 $	2,25 %	2019	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,49100	286 000 $	1,40 %	2015	2,54947 %
		293 000 $	1,50 %	2016	
		300 000 $	1,70 %	2017	
		307 000 $	2,00 %	2018	
		4 467 000 $	2,25 %	2019	

14-06-202

Soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,46100	286 000 $	1,40 %	2015	2,56093 %
		293 000 $	1,60 %	2016	
		300 000 $	1,75 %	2017	
		307 000 $	2,00 %	2018	
		4 467 000 $	2,25 %	2019	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,15400	286 000 $	1,30 %	2015	2,61026 %
		293 000 $	1,50 %	2016	
		300 000 $	1,70 %	2017	
		307 000 $	2,00 %	2018	
		4 467 000 $	2,50 %	2019	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., s'est avérée la plus avantageuse pour la Municipalité de Val-des-Monts.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte :

- ✓ Que l'émission d'obligations au montant de 5 653 000 $ de la Municipalité de Val-des-Monts soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

- ✓ Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

- ✓ Que Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

- ✓ Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

- ✓ Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-203 **POUR ACCEPTER LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS – REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO 533-04 « ACQUISITION DE L'ARÉNA COMMUNAUTAIRE » – FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS D'AMÉLIORATION LOCALE PORTANT LES NUMÉROS 702-11 ET 718-12 « RÉFECTION DES CHEMINS DU RUBIS ET DU SAPHIR AUX FINS DE PROCÉDER À LEUR MUNICIPALISATION » – FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS PORTANT LES NUMÉROS 724-12 ET 735-13 « TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉFECTION SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS »**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués concernant chacun d'eux, la Municipalité de Val-des-Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, au montant total de 5 653 000 $:

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
533-04	666 200 $
702-11	47 600 $
718-12	2 271 900 $
724-12	1 058 900 $
735-13	1 608 400 $

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte :

- ✓ Que les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement concernant lesdits règlements compris dans l'émission de la série d'obligations au montant de 5 653 000 $.

- ✓ Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 17 juin 2014.

- ✓ Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

- ✓ Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

- ✓ Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

- ✓ Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisé à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière Caisse populaire de Gatineau, sise au 655, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau (Québec) J8T 8M4.

- ✓ Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année.

14-06-203

- ✓ Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

- ✓ Que les obligations soient signées par le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint.

- ✓ Que la Municipalité de Val-des-Monts, tel que permis par la *Loi,* mandate CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et que les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-204 **POUR ACCEPTER L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS – COURTE ÉCHÉANCE – REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO 533-04 « ACQUISITION DE L'ARÉNA COMMUNAUTAIRE » – FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS D'AMÉLIORATION LOCALE PORTANT LES NUMÉROS 702-11 ET 718-12 « RÉFECTION DES CHEMINS DU RUBIS ET DU SAPHIR AUX FINS DE PROCÉDER À LEUR MUNICIPALISATION » – FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS PORTANT LES NUMÉROS 724-12 ET 735-13 « TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉFECTION SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS »**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués concernant chacun d'eux, la Municipalité de Val-des-Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, au montant total de 5 653 000 $:

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
533-04	666 200 $
702-11	47 600 $
718-12	2 271 900 $
724-12	1 058 900 $
735-13	1 608 400 $

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAIS

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 653 000 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts portant les numéros 533-04, 702-11, 718-12, 724-12 et 735-13, que la Municipalité de Val-des-Monts émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans, à compter du 17 juin 2014, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts portant les numéros 533-04, 718-12, 724-12 et 735-13, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-205 **POUR AUTORISER LE MAIRE OU LE MAIRE SUPPLÉANT ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À SIGNER – CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉGIME DE RETRAITE COLLECTIF – GROUPE MAJOR INC.**

CONSIDÉRANT QUE la convention de services professionnels retenant les services d'expert conseil en matière de régimes de retraites collectifs du Groupe Major inc. est échue depuis le 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent opportun de rechercher des services d'expert conseil en matière de régimes de retraites collectifs afin de soutenir la Municipalité à titre d'administrateur du régime de retraite simplifié des employés de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal, réunis en Comité plénier, le 8 avril 2014, ont mandaté monsieur Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, des Communications, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, et madame Stéphanie Giroux, directrice du service des Finances, aux fins d'assurer les suivis appropriés et négocier l'entente la plus avantageuse pour les participants au régime de retraite simplifié;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, des Communications, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, et madame Stéphanie Giroux, directrice du service des Finances, ont étudié les offres de services reçues du Groupe Major inc. et de Mallette actuaires inc.;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, des Communications, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, et madame Stéphanie Giroux, directrice du service des Finances, recommandent aux membres du conseil municipal de retenir les services professionnels du Groupe Major inc. en matière de régimes de retraites collectifs, cette offre ayant été jugée la plus avantageuse pour les participants au régime de retraite simplifié**.**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAIS
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, de la Directrice du service des Finances et l'approbation de la Directrice générale, de retenir les services professionnels du Groupe Major inc., sis au 763, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 4B7, à titre d'expert conseil en matière de régimes de retraites collectifs à compter de la signature de la convention de services professionnels, et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

- ✓ Autorise le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Notes : Madame la conseillère Pauline Lafrenière déclare son intérêt indirect, à 20 h 45, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 754-14 « Normes applicables aux membres du Conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale » étant donné qu'elle est membre du Cercle des fermières et des Filles d'Isabelle (Article 4.10 – Intérêt personnel).

Monsieur le conseiller Jules Dagenais déclare son intérêt indirect, à 20 h 45, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 754-14 « Normes applicables aux membres du Conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale » étant donné que sa belle-mère est membre du Cercle des fermières (Article 4.10 – Intérêt personnel).

14-06-206 **POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE TOTALE AU MONTANT DE 70 400 $ – SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS, ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUTRES – ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session spéciale de son Conseil municipal, tenue le 17 décembre 2013, la résolution portant le numéro 13-12-433, aux fins d'accepter le budget pour l'année 2014 et que certaines sommes ont été prévues pour venir en aide aux organismes et associations communautaires de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs associations et organismes communautaires de Val-des-Monts ont fait parvenir des demandes d'aide financière aux fins de leur permettre de poursuivre leurs activités tout au long de l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Finances a fait connaître ses recommandations, lors de réunions tenues les 4 et 17 avril 2014, par sa recommandation portant le numéro CFIN-14-04-04-003, aux fins d'octroyer une somme de 68 900 $ à titre de subventions aux associations et organismes communautaires, et ce, conditionnellement à ce que tous les organismes concernés fournissent les documents requis qui sont manquants;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil désire octroyer une somme de 1 500 $ suite à diverses demandes reçues.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Décrète, sur la recommandation du Comité des Finances, une dépense au montant de 68 900 $, aux fins d'octroyer des subventions aux organismes et associations communautaires suivants, à savoir :

Volet social	
Maison de la famille l'Étincelle	3 000 $
Contact Femmes - Enfants	500 $
Table autonome des aînés des Collines	2 500 $
Le Grenier des Collines	8 000 $
Volet culturel	
Regroupement des métiers d'art de Val-des-Monts	2 000 $
Événement d'arts textiles en Outaouais	5 000 $
Volet sportif	
Les Dragons rouges Outaouais	1 000 $
Association du baseball amateur de Val-des-Monts	6 500 $
Club de soccer de Val-des-Monts	14 000 $
Club de patinage artistique des Vallées de Val-des-Monts	8 000 $
Volet récréatif	
Regroupement des aînés de Perkins	2 500 $
Les joyeux amis de St-Pierre	1 500 $
Chevaliers de Colomb de St-Pierre	1 000 $
Club de chasse et pêche de Val-des-Monts	1 000 $
Club de chasse et pêche de St-Pierre	1 000 $
Cercle des fermières	2 000 $
Les Filles d'Isabelle	1 200 $
Club d'exposition d'automne – Poltimore fair	8 000 $
Poltimore elementary home and School Association (activité ballon-balai)	200 $
Total	68 900 $

14-06-206

- ✓ Décrète une dépense de 1 500 $ pour les autres demandes.

Autres	
Madame Lyne Gagnon « Cycle for sight »	250 $
St. Michael's High school	250 $
Chefs de la Colline	500 $
Petits trésors de la Colline	250 $
Défi têtes rasées – Madame Alice Turpin	250 $

- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à émettre les subventions octroyées par chèques, bons de commandes ou autres, le tout conditionnellement à la réception des documents exigés en vertu de la politique de soutien aux organismes.

- ✓ Mentionne que le bureau de la Direction générale pourra requérir de tous les organismes subventionnés un rapport financier pour le montant de la subvention ainsi que les pièces justificatives si nécessaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Postes budgétaires	**Montants**	**Descriptions**
02-701-20-970	68 900 $	Contributions – Autres organismes
02-701-20-996	1 500 $	Subventions – Particuliers et entreprises

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault et Claude Bergeron et madame la conseillère Mireille Brazeau.

Ont voté **CONTRE** : Aucun.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

POUR : 4
CONTRE : 0

Adoptée.

Notes : Madame la conseillère Pauline Lafrenière et monsieur le conseiller Jules Dagenais reprennent leur siège à 20 h 47.

Monsieur le conseiller Gaétan Thibault déclare son intérêt indirect, à 20 h 48, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 754-14 « Normes applicables aux membres du Conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale » étant donné qu'il est directeur de la Maison de jeunes Val-jeunesse et membre de l'OPP de l'école l'Équipage (Article 4.10 – Intérêt personnel).

Monsieur le conseiller Claude Bergeron déclare son intérêt indirect, à 20 h 48, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 754-14 « Normes applicables aux membres du Conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale » étant donné qu'il est administrateur de l'Association Perkins-sur-le-lac (Article 4.10 – Intérêt personnel).

14-06-207 **POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE TOTALE AU MONTANT DE 114 700 $ – SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES – ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session spéciale de son Conseil municipal, tenue le 17 décembre 2013, la résolution portant le numéro 13-12-433, aux fins d'accepter le budget pour l'année 2014 et que certaines sommes ont été prévues pour venir en aide aux organismes et associations communautaires de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs associations et organismes communautaires de Val-des-Monts ont fait parvenir des demandes d'aide financière aux fins de leur permettre de poursuivre leurs activités tout au long de l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Finances a fait connaître ses recommandations, lors de réunions tenues les 4 et 17 avril 2014, par sa recommandation portant le numéro CFIN-14-04-04-003, aux fins d'octroyer une somme de 114 700 $ à titre de subventions aux associations et organismes communautaires, et ce, conditionnellement à ce que tous les organismes concernés fournissent les documents requis qui sont manquants.

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Décrète, sur la recommandation du Comité des Finances, une dépense au montant de 114 700 $, aux fins d'octroyer des subventions aux organismes et associations communautaires suivants, à savoir :

Volet social	
Maison de jeunes Val-Jeunesse	1 200 $
Villa St-Louis-de-France	3 500 $
OPP de l'école l'Équipage	250 $
Volet récréatif	
Regroupement des aînés de Poltimore	1 500 $
Association Perkins-sur-le-lac	250 $
Corporation de la Caverne Laflèche	108 000 $
Total	114 700 $

- ✓ Autorise le bureau de Direction générale à émettre les subventions octroyées par chèques, bons de commandes ou autres, le tout conditionnellement à la réception des documents exigés en vertu de la politique de soutien aux organismes.

- ✓ Mentionne que le bureau de la Direction générale pourra requérir de tous les organismes subventionnés un rapport financier pour le montant de la subvention ainsi que les pièces justificatives si nécessaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	**Montant**	**Description**
02-701-20-970	114 700 $	Contributions – Autres organismes

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Madame la conseillère Pauline Lafrenière, monsieur le conseiller Jules Dagenais et madame la conseillère Mireille Brazeau.

Ont voté **CONTRE** : Aucun.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

POUR : 4
CONTRE : 0

Adoptée.

Notes : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault et Claude Bergeron reprennent leur siège à 20 h 50.

Madame la conseillère Pauline Lafrenière déclare son intérêt indirect, à 20 h 51, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 754-14 « Normes applicables aux membres du Conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale » étant donné qu'elle est commis-comptable pour l'Association récréative de Val-des-Monts (Article 4.10 – Intérêt personnel).

14-06-208 **POUR AUTORISER SON HONNEUR LE MAIRE OU LE MAIRE SUPPLÉANT ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE – ENTENTE RELATIVE AUX ARÉNAS – MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS – PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2014 AU 31 MARS 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 octobre 2004, la résolution portant le numéro 04-10-359 aux fins d'accepter l'entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités de Val-des-Monts, La Pêche, Chelsea et Cantley – Utilisation de l'aréna de Val-des-Monts et du futur complexe sportif de La Pêche – Autoriser Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Travaux publics et Secrétaire-trésorier adjoint à signer les documents pertinents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 3 octobre 2006, la résolution portant le numéro 06-10-365, aux fins d'accepter l'entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités de Val-des-Monts, La Pêche, Cantley et Chelsea pour l'utilisation des arénas de Val-des-Monts (Sportium), La Pêche (complexe sportif de La Pêche) et autoriser le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Responsable de la Taxation et Directeur général adjoint par intérim à signer un protocole d'entente - Entente relative aux arénas – MRC des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire permettre aux jeunes citoyens de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de pouvoir utiliser le Sportium et ainsi maintenir de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de renouveler l'entente relative aux arénas – MRC des Collines-de-l'Outaouais, et d'y intégrer le Centre Meredith de la Municipalité de Chelsea.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte l'entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités de Val-des-Monts, La Pêche, Chelsea et Cantley relativement à l'utilisation des arénas situés sur les territoires suivants :

  - Municipalité de Val-des-Monts : Le Sportium de Val-des-Monts
  - Municipalité de La Pêche : Le Complexe sportif de La Pêche
  - Municipalité de Chelsea : Le Centre Meredith de Chelsea

14-06-208

- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Note : Madame la conseillère Pauline Lafrenière reprend son siège à 20 h 53.

14-06-209 **POUR ACCORDER UNE DÉROGATION MINEURE – RÉGULARISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – MADAME ISABELLE GAUDREAULT ET MONSIEUR ROCK SINCENNES – 2614, ROUTE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Gaudreault et monsieur Rock Sincennes ont présenté, au service de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à 0,42 mètre de la ligne arrière au lieu de 3 mètres, et ce, pour la propriété connue comme étant le 2614, route Principale;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 27 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a fait connaître ses recommandations, lors de sa session régulière, tenue le 14 mai 2014, par sa résolutions portant le numéro CCU-14-05-027;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal « l'Envol », lors de l'édition du 14 mai 2014, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 440-99 (Règlement relatif aux dérogations mineures).

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accorde, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dérogation mineure, telle que formulée par madame Isabelle Gaudreault et monsieur Rock Sincennes, afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à 0,42 mètre de la ligne arrière au lieu de 3 mètres, et ce, pour la propriété connue comme étant le 2614, route Principale.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES À TITRE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES – REMPLACEMENTS

Le 3 juin 2014

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 658-09 décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil, à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, au Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service et, à l'article 165.1 du Code municipal, je vous dépose la mise à jour de la liste des personnes engagées à titre d'employés temporaires pour des remplacements et des personnes qui ont terminé leur terme, à savoir :

1. Liste des personnes engagées à titre d'employés temporaires – Remplacements, déposée lors de la session régulière du Conseil municipal, tenue le 6 août 2013 – Page 306 du Livre des délibérations :

   ✓ Fin du lien d'emploi de monsieur Yanouk Béland St-Amour – Remplacement au service de l'Environnement et de l'Urbanisme, à titre d'inspecteur en bâtiment, depuis le 7 mai 2014.

2. Liste des personnes engagées à titre d'employés temporaires – Remplacements, déposée lors de la session régulière du Conseil municipal, tenue le 19 novembre 2013 – Page 483 du Livre des délibérations :

   ✓ Monsieur Alain Brazeau – Remplacement au service des Travaux publics, à titre de journalier temporaire, depuis le 18 novembre 2013.

3. Liste des personnes engagées à titre d'employées temporaires – Remplacements, déposée lors de la session régulière du Conseil municipal, tenue le 4 février 2014 – Page 71 du Livre des délibérations :

   ✓ Madame Mélissa Picard Michon – Remplacement au service du Secrétariat, à titre de commis générale, depuis le 27 janvier 2014.

   ✓ Fin du lien d'emploi de madame Isabelle Plante – Remplacement au service du Secrétariat, à titre de commis générale, depuis le 23 mai 2014.

NOTE : Veuillez noter qu'une annotation sera inscrite à la page 306 du Livre des délibérations 2013 et à la page 71 du Livre des délibérations 2014.

_____
Julien Croteau
Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint

14-06-210 **POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MONSIEUR DANIEL DUBOIS – CONTREMAÎTRE DE L'ARRONDISSEMENT SUD AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – À COMPTER DU 7 JUIN 2014**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Dubois, contremaître de l'arrondissement Sud, a remis au Directeur du service des Travaux publics, une lettre, datée du 26 mai 2014, l'informant de sa démission à compter du 7 juin 2014.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON

14-06-210 PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, la démission de monsieur Daniel Dubois, à titre de contremaître de l'arrondissement Sud, à compter du 7 juin 2014.

- ✓ Autorise le service des Finances à payer toutes les sommes dues, jusqu'au 6 juin 2014, à monsieur Daniel Dubois.

- ✓ Autorise la Direction générale à faire le nécessaire pour combler ledit poste.

- ✓ Adresse ses remerciements à monsieur Daniel Dubois pour le travail accompli au sein du service des Travaux publics au cours des 22 dernières années.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-06-211 **POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SESSION**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Julien Croteau
Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint

Jacques Laurin
Maire